Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Doc n°4

lycée professionnel Louis Armand

académie Rennes
Éducation nationale

Dossier Gestion

Inscription Restauration / Internat

Document à retourner signé (pour tous les élèves)

- **L'ELEVE :**

NOM :……Prénom :……

Commune d'habitation : ……..

- **LE RESPONSABLE FINANCIER : :***(Le nom doit correspondre à celui du RIB et du demandeur de bourse)*

NOM :……Prénom :……

- **BOURSIER** (2022/2023) OUI ☐ NON ☐

- **Inscription demandée au régime** : (Cochez la case correspondante)

☐ EXTERNE

☐ DEMI-PENSIONNAIRE (*5 déjeuners du lundi au vendredi*)

☐ INTERNE (*petit-déjeuner + déjeuner + diner + nuitée du lundi midi au vendredi midi*)

Le nombre de places à l'internat étant limité, merci de préciser les motifs de votre demande :
(Toutes les demandes seront étudiées en commission d'internat)

……

……

……

Important :

Le régime pourra être modifié jusqu'au 30 septembre.
Ensuite, le choix du régime s'applique pour tout le trimestre. Tout changement de régime ne pourra se faire qu'au trimestre suivant.
Un élève externe peut déjeuner au lycée ponctuellement (prix du repas = 4,30 €).

Depuis septembre 2022 : Tarification unique et sociale de la Région Bretagne en fonction des revenus des familles

Inscription en ligne <u>obligatoire</u>, <u>à partir du 1er juin</u> sur *bretagne.bzh/dansmonlycee* *(afin de bénéficier du tarif le plus juste)*

Pour information, selon la tranche tarifaire, les tarifs s'échelonnent de la façon suivante :

Tranches	#1	#2	#3	#4	#5	#6
Demi-pension (par repas)	2,70 €	3 €	3,30 €	3,70 €	4 €	4,30 €
Internat (par jour)	7,02 €	7,80 €	8,58 €	9,62 €	10,40 €	11,18 €
Tranches	#7	#8	#9	#10	#11	#12
Etudiant BTS (par repas)	3 €	3,30 €	3,60 €	4 €	4,30 €	4,60 €

<u>En cas de non-inscription, c'est la tranche la plus élevée qui sera appliquée</u>

- **MODALITES DE PAIEMENT :**

  - **<u>A privilégier</u>** : Virement bancaire sur le compte du lycée (en utilisant le RIB du lycée)
  - Chèque (à l'ordre de l'agent comptable du lycée Louis Armand)
  - Espèces (au service gestion du lycée)
  - Télépaiement

  *Seulement pour les élèves **NON BOURSIERS*** :

  - Prélèvement automatique (9 prélèvements d'octobre à juin)

  Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique, merci de remplir et signer le formulaire « Mandat de Prélèvement SEPA » ci-contre

Fait à……., le……

Signature de l'élève

Signature des représentants légaux